

17 juil 2013 -19:13

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2013](#)

## Services de communications mobiles à bord des navires

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux services de communications mobiles à bord des navires.

Le projet définit les conditions d'obtention et d'exercice des droits d'utilisation des radiofréquences utilisées pour des services de communications mobiles à bord des navires (services MCV) en Belgique. Il vise à compléter la connectivité mobile dans les eaux territoriales et assure ainsi l'itinérance des terminaux mobiles GSM des passagers ou membres de l'équipage d'un bateau.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord  
Avenue des Arts 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)